



PROCES-VERBAL DU CONSEIL
Séance du 16 mai 2013

Etaient présents :

Collège A :

- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- Mme Thérèse LEBLOIS (procuration de M. BOUBAKAR et de Mme DULMET)
- M. Jean-Louis MILLOT
- M. Christian SUE

Collège B :

- M Badr ALAOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL
- M. Julien BERNARD
- M. Abderrazzak KADMIRI
- M. Bruno TATIBOUET

Collège des IATOS

- M. Christophe COMBE
- Mme Valérie DELISLE (procuration de M. CRINI)
- M. David GUIBERT
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN (procuration de Mme FAUVEZ)

Collège des usagers

- M Kévin BARBIER
- M. Aïman DILOU
- M. David PETROVIC

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Hervé MAILLOTTE
- Mme Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- Mme Anne-Véronique WALTER-SIMONNET
- M. Gregorio CRINI
- Mme Valérie FAUVEZ

- Melle Louise DUCRET
- M. Alexandre GUSTIN
- M. Julien MARCOT
- Melle Juliette PECQUEUR
- Melle Marine PUNKOW
- M. Patrick BONTEMPS
- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT
- M. Michel DAGUENET
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- Mme Dominique LANDRY
- M. André MARIAGE
- Mme Joëlle SCHIRRER
- M. Pascal VAIRAC

La séance est ouverte à 10 heures.

Monsieur KADMIRI rend compte de la visite, le 11 avril dernier, du représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, à laquelle assistaient plusieurs membres de l'université.

Ces derniers ont approuvé le choix de l'UFC : refus de fusion mais volonté d'une union avec l'université de Bourgogne dans le cadre d'une communauté d'universités.

Monsieur KADMIRI soumet ensuite à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur KADMIRI informe le conseil que le projet de DBM ne sera pas présenté au conseil d'administration le 28 mai prochain, son examen est repoussé au mois de juin.

Il souhaite donner quelques explications sur la situation financière de l'UFC.

Après un rappel sur la façon dont avait été établi le budget primitif 2013 (baisse de 5% de la DGF globale qui s'est traduit par 60 000€ de moins pour l'UFR ST), il fait part des soucis financiers engendrés en partie par un GVT (glissement-vieillesse-technicité) important (1 200 000 €).

L'UFC pourrait envisager le gel de certains postes pour l'année 2014.

Il ne souhaite pas personnellement ce gel de poste et pense que ce serait un mauvais message à envoyer dans le contexte de projet d'union avec la Bourgogne.

Il indique par ailleurs, que si des postes sont gelés, l'UFR ST risque d'être bien pénalisée.

D'autres solutions sont possibles et Monsieur KADMIRI souhaite avoir l'avis du conseil.

Il propose d'autres pistes comme le report de certains travaux.

Il est également possible de réaliser des économies sur les heures complémentaires en permettant par exemple d'autoriser les enseignants-chercheurs qui le souhaitent à faire plus d'heures (coût moins élevé que si ces heures sont confiées à des vacataires).

Monsieur SALZENSTEIN pose la question du maintien dans ce contexte d'un volant d'heures pour les doctorants.

Monsieur ALAOUI SOSSE répond que les heures des doctorants sont réglementées par le biais des contrats doctoraux.

Monsieur KADMIRI indique que plusieurs contrats doctoraux ont été financés sur le budget de l'UFR ST.

Monsieur KADMIRI fait part au conseil du mode de fonctionnement de l'Université de Bourgogne en matière financière :

- Les dépenses essentielles sont faites au niveau central (fluides, cours complémentaires, travaux...), les DGF des UFR sont calculées avec le reliquat.
- Il n'y a pas de CR dans les UFR, chaque dépense est soumise à l'approbation du CA et les recrutements sur budget propre sont très limités.
- Les recettes de l'UB, contrairement à l'UFC, sont toutes réalisées au service central, (à titre d'exemple les crédits de la formation continue ne vont pas aux formations).
- En ce qui concerne les heures d'enseignement, les heures maquettes sont parfois réduites.

A l'UFC, une formation est ouverte parfois pour 6 ou 8 étudiants. Il faut tenir compte également du plan réussite en licence et de la FGS.

Il peut être envisageable de supprimer certaines mesures.

Monsieur ALAOUI SOSSE s'interroge sur un travail éventuel sur la carte des formations, variable relativement simple à ajuster.

Monsieur LANCIEN indique que ce conseil n'a pas de marges de manœuvre et qu'il faudrait définir des priorités (par exemple jouer sur les primes d'excellence scientifique, mais cette compétence n'est pas du ressort du conseil de ST mais du conseil scientifique).

Monsieur KADMIRI indique qu'il serait possible de revoir les PRP (elles sont de moitié, inférieures à l'UB).

Monsieur LANCIEN fait remarquer que pour certains projets de recherche les dotations sont trop importantes mais qu'il n'est pas possible d'utiliser cet argent pour une autre destination.

Il ajoute qu'il est d'accord pour le "non gel " des postes.

Monsieur TATIBOUET pense que ne pas faire les investissements dans l'immobilier "c'est reculer pour mieux sauter" et que ceux-ci devront être faits tôt ou tard. Cependant on peut effectivement décaler d'une année certains travaux.

Il ajoute que les bâtiments sont trop nombreux à l'UFC.

Il pose la question sur la visibilité de la diminution du GVT.

Monsieur KADMIRI explique qu'à la mise en place de l'autonomie, la masse salariale a été déterminée sans tenir compte du GVT et donc de la progression de cette masse salariale.

En 3 ans, il est passé de 300 000€ à 1 200 000€

Monsieur LANCIEN indique que l'augmentation est automatique car liée au recul de l'âge de départ à la retraite.

Monsieur BERNARD conclut "qu'il faut choisir entre la peste et le choléra". Il faut donc effectivement "boucher les trous" mais également réfléchir sur le long terme.

Monsieur MILLOT est en accord avec Monsieur KADMIRI: il ne faut pas toucher aux postes, ce qui n'empêche pas de discuter des redéploiements.

Monsieur ANSEL s'interroge sur les économies réalisables : primes ? Mesure TP=TD ? Fluides ? ...

Il faut éviter le gaspillage, mais c'est très difficile à programmer. Il pense que toucher aux postes "c'est un message de déconfiture ".

Il faut agir dans l'immédiat et réfléchir sur le long terme.

Monsieur KADMIRI indique que le nombre important d'heures complémentaires est effectivement dû aux petits groupes et à la mesure TP= TD.

Monsieur DILOU s'inquiète de savoir qui fera les TP si l'on supprime la mesure TP=TD.

Monsieur ANSEL répond que c'est plus une boutade qu'autre chose pour montrer que cette mesure est un cadeau empoisonné, les TP ont toujours été assurés dans le passé.

Monsieur TATIBOUET ajoute que les TP concernent principalement l'UFR ST.

Monsieur KADMIRI indique que certains collègues sont payés 1hTD pour 1hCM. Il rappelle que la mesure TP=TD est une décision ministérielle à laquelle on ne peut toucher.

Monsieur KADMIRI rend compte de la visite d'évaluation du réseau figure pour l'accréditation des CMI. Un avis très favorable a été émis pour l'ouverture des CMI mécanique EEA et physique EEA pour 5 ans et pour le renouvellement de 2 ans du CMI environnement et territoire à compter de la rentrée 2013.

Mme Flammarion présente ensuite le projet de DBM qui comprend quatre volets:

- report de crédits 2012
- virements de masses
- recettes nouvelles
- dotations

La demande de report de crédits s'élève à 508 963€ dont 202 771€ de crédits CPER (investissements). Ont été demandés en report les soldes des crédits du quinquennal et du BQR 2012 (versés en novembre 2012 et de ce fait non utilisés) ainsi que d'autres crédits particuliers (colloques, crédits IUF...).

Chaque report a été justifié par le responsable du CR.

Un virement de 300 000€ a été demandé sur le CR financier afin d'équilibrer les masses.

La dotation nouvelle est relative à des crédits supplémentaires de formation continue et la recette nouvelle concerne un financement par l'Institut Universitaire de France.

La proposition de DBM 1 est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur KADMIRI donne quelques informations sur les crédits BQF attribués à hauteur de 12 560€:

- le virement dans les CR vient d'être fait
- comme chaque année, tous les projets ont bénéficié d'une aide (pas de classement des propositions).
- le projet n°4 (Workshop) est à représenter en 2014.
- le dernier projet (ouverture licence pro) pourra bénéficier d'une aide quand un porteur de projet sera clairement identifié.

Il n'y aura pas, cette année, de crédits d'investissement sur critères ou projets.

En ce qui concerne les PRP (voir tableau joint), Monsieur KADMIRI précise que les primes données aux responsables de formation pour apprentissage seront prélevées sur les crédits d'apprentissage au même titre que l'encadrement des stages et des projets en entreprises.

Il regrette que l'on ne puisse pas donner de primes inférieures à 12 heures (certains collègues n'étant responsables que d'un semestre ne devraient percevoir que six heures).

Il rappelle que les personnels à temps partiel ou en décharge de service ne peuvent pas percevoir de primes.

Monsieur ANSEL, à la demande de M. KADMIRI donne des explications sur les ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) qui remplaceront à la rentrée les IUFM.

La mission des ESPE, composantes des universités, sera de former les futurs enseignants mais aussi des étudiants se destinant aux métiers de l'éducation et de la formation hors éducation nationale (éducateurs, formateurs pour adultes...).

Les étudiants suivront la formation M1 (avec 2 fois 2 semaines de stage) puis M2 (en alternance ESPE, écoles).

Les inscriptions se feront dans les composantes.

Les maquettes ont été déposées et le dossier d'accréditation doit être transmis au ministère pour le 25 mai.

Monsieur KADMIRI précise que ces maquettes ont été réalisées sans lettre de cadrage ou feuille de route.

Monsieur ALAOUI-SOSSE demande si les différentes formations bénéficieront de tronc communs.

Monsieur ANSEL répond qu'il y aura quatre jours par an de formation commune.

Il ajoute que les ESPE seront dirigées dans un premier temps par un administrateur provisoire nommé par le recteur puis le conseil de l'ESPE fera le choix d'un nouveau directeur.

Monsieur LANCIEN souhaite savoir si les autres universités ont fait aussi rapidement.

Monsieur ANSEL répond par l'affirmative, seules les régions où il existe plusieurs universités ont connu des difficultés.

Monsieur KADMIRI soumet à l'avis du conseil les dates de fermeture de l'UFR ST pour la prochaine année universitaire. Il propose la fermeture du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 et pour les vacances d'été : du 21 juillet au 14 août 2014.

Monsieur SALZENSTEIN propose d'étendre la question de la fermeture aux ponts de 2014. Madame PELLET s'oppose, elle souligne que ces jours sont décomptés du droit à congés des personnels. L'augmentation des jours de fermeture de l'UFR représente une augmentation des jours de congés imposés au personnel BIATSS, et donc une restriction de la liberté de choix. Monsieur KADMIRI répond que la question des ponts sera rediscutée.

La proposition est votée à l'unanimité.

La séance est close à 12 heures

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI